



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Martinique

Membre de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France – Membre de l'Œuvre des Pupilles et Orphelins de Sapeurs-Pompiers

Agréée par la Préfecture de Martinique pour la formation aux Premiers Secours

Agréée par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique pour la formation de Sauveteurs et Secouristes du Travail

Agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Affiliée à la Ligue de Football de la Martinique et au Groupement Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs

Membre de la Caribbean Association of Firefighters

PROGRAMME DE LA FORMATION PSC1

« Prévention et Secours Civique de Niveau 1 »

LA FORMATION « PSC 1 » est organisée en 9 parties, comportant chacune une ou plusieurs séquences pédagogiques.

Cette formation est modulaire, progressive et intégrée :

- **Modulaire** : la pédagogie dispensée repose sur des parties cohérentes correspondant à des situations d'urgences ou des gestes de secours spécifiques ;
- **Progressive** : la validation du cycle complet de formation nécessite l'acquisition successive des différentes parties ;
- **Intégrée** : cet enseignement réalise une interprétation des savoirs théoriques et pratiques et vise à assurer un comportement efficace face à une détresse.

Les étapes de la formation :

- Accueil et présentation de la formation des participants.
- 1^{ère} partie : La protection
- 2^{ème} partie : L'alerte
- 3^{ème} partie : La victime s'étouffe
- 4^{ème} partie : La victime saigne abondamment
- 5^{ème} partie : La victime est incohérente
- 6^{ème} partie : La victime ne respire pas
- 7^{ème} partie : La victime se plaint d'un malaise
- 8^{ème} partie : La victime se plaint après un traumatisme
- 9^{ème} partie : Synthèse
- Evaluation et clôture de la formation

Durée de la formation : 10 heures

Sanction de la formation : certificat de compétence

